

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2338

30 octobre 2010

SOMMAIRE

Aberdeen European Shopping Property Fund	112214	Galaxis Environnement Participations S.A.	112220
Advanced Biological Laboratories S.A. ..	112215	Gambini International S.A.	112221
Afrilux S.A.	112212	Gambini International S.A.	112223
Aillas S.A.	112215	Hillscourt Luxembourg S.à r.l.	112223
Allied Luxembourg S.à r.l.	112187	International Parking S.A.	112221
Almentura Participations S.à r.l.	112216	Invest Services S. à r.l.	112224
Arctos S.A.	112217	La Poya S.A.	112223
Aspentaxco Luxembourg S.A.	112217	Libelle S.A.	112224
Association Luxembourgeoise des Instruc- teurs de Natation a.s.b.l.	112191	Luxima S.à.r.l.	112209
Athenian Invest Holding S.A.	112217	Mahé Investments S.à r.l.	112198
Athenian Invest Holding S.A.	112217	Malcolm & Peter International Holding S.A.	112224
Audley Holdings	112178	Matijal Conseil	112197
Barbut S.A.	112218	MD Wind	112220
Barbut S.A.	112218	Pure Capital S.A.	112191
Barbut S.A.	112218	RDC Drilling International S.à r.l.	112204
Berwand S.A.	112219	Regovita Holding	112210
Berwand S.A.	112219	Sileza Plastics S.A.	112182
Besenius S.à.r.l.	112219	Solkarst International S.A.	112182
BMW Financial Services Belgium, succur- sale de Luxembourg	112180	ST Maxime Investments S.à r.l.	112212
Capital Developments S.A.	112221	ST Maxime Investments S.à r.l.	112212
Carcani	112180	ST Maxime Investments S.à r.l.	112197
Carcani S.A.- SPF	112180	St. Modwen Properties S.à r.l.	112194
Cognos Hungary Asset Management Limi- ted Liability Company - Luxembourg Branch	112219	SVI Consulting S.A.	112213
Columbia Public Partners V S.à r.l.	112220	TASL PSF S.A., société anonyme	112209
Dabir Holding S.à r.l.	112218	Tipi S.A.	112213
E.I.C. International S.A.	112219	Tobtab S.A.	112213
Even Germany S.C.A.	112182	Unica Holding S.A.	112213
Farina European Invest S.A.	112215	Waru S.à r.l.	112214
FIRST LINE TELECOM Luxembourg - AFD Group	112220	WIHSA Holdings S.A.	112214
		Woodbridge International Holdings S.A.	112214
		YMA Asset Management S.A.	112218

Audley Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.004.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"CIT GP GERMANY I LIMITED", a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, registered with the Registrar of companies of the Commonwealth of the Bahamas, reference 144.176B, having its registered office at Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, P.O. Box N-3026 Nassau, Bahamas, acting for "CIT GERMANY FUND I LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership, registered with the Registrar of companies for England and Wales under number LP11480,

here represented by Mrs. Valerie-Anne BASTIAN, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 15 September 2010.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "AUDLEY HOLDINGS" (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 118.004, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1790, dated 25 September 2006, page 85876. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time, pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7 October 2009, published in the Mémorial C, number 2119, dated 28 October 2009, page 101699.

The appearing party representing the whole corporate capital has required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand and five hundred Euro (EUR 3,500.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and twenty thousand four hundred and fifty Euro (EUR 120,450.-) up to one hundred and twenty-three thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 123,950.-) by creating and issuing one hundred and forty (140) ordinary shares, each having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and all having the same rights and obligations (collectively referred as the "New Shares").

The one hundred and forty (140) New Shares will be entirely subscribed by CIT GP GERMANY I LIMITED, acting for CIT GERMANY FUND I LIMITED PARTNERSHIP, paid up by a contribution in kind consisting in a claim for an aggregate amount of three thousand and five hundred Euro (EUR 3,500.-).

The total contribution of three thousand and five hundred Euro (EUR 3,500.-) relating to the New Shares will be entirely allocated to the Company's share capital.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 paragraph 1 of the Company's Articles is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred and twenty-three thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 123,950.-), represented by four thousand nine hundred and fifty-eight (4,958) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg.

On the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"CIT GP GERMANY I LIMITED", une société constituée et régie par les lois du Commonwealth des Bahamas, immatriculée auprès du Registrar of companies of the Commonwealth of the Bahamas, sous le numéro 144.176B, ayant son siège social à Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, P.O. Box N-3026 Nassau, Bahamas, agissant pour le compte de "CIT GERMANY FUND I LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership, immatriculé auprès du Registrar of companies for England and Wales sous le numéro LP11480,

ici représentée par Madame Valerie-Anne BASTIAN, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 septembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "AUDLEY HOLDINGS" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.004, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1790, daté du 25 septembre 2006, page 85876. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 octobre 2009, et publié au Mémorial C, numéro 2119, en date du 28 octobre 2009, page 101699.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500.-), afin de le porter de son montant actuel de cent vingt mille quatre cent cinquante euros (EUR 120.450.-) jusqu'à cent vingt-trois mille neuf cent cinquante euros (EUR 123.950.-) par la création et l'émission de cent quarante (140) parts sociales nouvelles, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) et ayant toutes les mêmes droits et obligations (collectivement désignées en tant que "Nouvelles Parts Sociales").

Les cent quarante (140) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par CIT GP GERMANY I LIMITED, agissant pour le compte de CIT GERMANY FUND I LIMITED PARTNERSHIP, payées par un apport en nature pour un montant de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500.-) consistant en une créance du même montant détenue contre la Société.

L'apport de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500.-) sera entièrement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 alinéa 1 des Statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent vingt-trois mille neuf cent cinquante euros (EUR 123.950.-) représenté par quatre mille neuf cent cinquante-huit (4.958) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11157. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010127655/108.

(100145711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

BMW Financial Services Belgium, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 63.163.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société de droit belge BMW Financial Services Belgium du 28 juin 2010 a:
- pris acte de la démission de Monsieur Richard Whitton de son mandat en tant que représentant permanent de la succursale avec effet au 30 juin 2010

Luxembourg le 24 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127670/12.

(100145515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

**Carcani S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Carcani).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 52.756.

—
L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «CARCANI», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52756, constituée suivant acte notarié en date du 10 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 15 du 9 janvier 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 5 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1110 du 5 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Audrey PERROUX, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

- Modification de la dénomination sociale de la société en CARCANI S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «CARCANI S.A.-SPF».

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1^{er}, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «CARCANI S.A.- SPF».»

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. (Premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, A. PERROUX, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11143. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010127680/102.

(100145513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Solkarst International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.621.

Les comptes annuels au 31/03/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127830/9.

(100145683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Sileza Plastics S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.864.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010127823/11.

(100145813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Even Germany S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 121.940.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of September.

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, with professional address at 22-24 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

acting as the representative of the manager of the société en commandite par actions "EVEN GERMANY S.C.A.", R.C.S. Luxembourg section B number 121.940, with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (the "Company"), pursuant to resolutions of the board of managers of "EVEN MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à R.L.", société à responsabilité limitée, acting in its capacity as manager of the Company (the "Manager") dated 27th June 2008.

The minutes of the meeting of the board of managers, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in the aforementioned capacity, has required the undersigned notary to state as follows:

1. The company "EVEN GERMANY S.C.A." was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 27th November 2006, published in the Mémorial C number 185 of 15th February 2007. The Company's articles of incorporation have been amended twice by deeds of the undersigned notary on 13th June 2007 published in the Mémorial C number 1861 of 1st September 2007 and on 6th September 2010, not yet published in the Mémorial C..

2. The Company's capital is fixed at THIRTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED AND THIRTY-ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 33,531.25), divided into TWO THOUSAND AND TWENTY-SIX (2,026) "A" Shares and TWENTY-FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED NINETY-NINE (24,799) "B" Shares each having a par value of ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 1.25) (together hereinafter the "Shares").

3. Pursuant to article 5 of the articles of incorporation of the Company, the authorized capital is set at ONE HUNDRED MILLION EUROS (EUR 100,000,000.-), divided into EIGHTY MILLION (80,000,000) "A" Shares and TWENTY MILLION (20,000,000) "B" Shares, having a par value of ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 1.25) each.

The share capital may be increased by the Manager who is authorised for a period of three (3) years beginning on the date of incorporation of the Company to issue further A Shares and B Shares with or without issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as the Manager in its sole discretion may determine and to accept subscriptions for such shares. The Manager is authorised

to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares and B Shares from time to time. The Manager is authorised to issue such A Shares and B Shares and under and during the period referred to above by suppressing or disregarding any existing preferential subscription rights of shareholders of the Company.

4. By circular resolutions of the board of managers dated 27th June 2008, "EVEN MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à R.L.", acting in its capacity as Manager of the Company, has decided to increase the capital of the Company by ONE THOUSAND AND TWELVE EURO AND FIFTY CENTS (EUR 1,012.50) so as to raise the capital of the Company from its present amount of THIRTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED AND THIRTY-ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 33,531.25) to the amount of THIRTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED AND FORTY-THREE EURO AND SEVENTY-FIVE CENTS (EUR 34,543.75) by the creation and issue of EIGHT HUNDRED AND TEN (810) new class "A" shares of a nominal value of ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 1.25) each, issued with a total issue premium of SEVENTY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND EIGHTY-SEVEN EURO AND FIFTY CENTS (EUR 79,987.50). The EIGHT HUNDRED AND TEN (810) new class "A" Shares were issued to investors in the Company on the dates set out in the following table in connection with the completion of the third capital call dated 25th June 2008:

Subscriber and registered office	No. of class A shares at 1.25 Euro / each	Total issue premium in EUR	Total subscription price in EUR	Date of subscription to class A shares
Pictet Private Equity Investors S.A. 53 rd Street Urbanizacion Obarrio Swiss Tower 16 th Floor Panama (I)	20	1,975	2,000	25 June 2008
MSA Real Estate III, LLC 2711 Centerville Road, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 U.S.A.	200	19,750	20,000	25 June 2008
Global Wealth Management S.A. 23 quai de Bergues, 1201 Geneva Switzerland	10	987.50	1,000	25 June 2008
Caceis Adaptive Vision Investment Walkers House, Mary Street 87 PO Box 265, George Town Grand Cayman, Cayman Islands	10	987.50	1,000	25 June 2008
CACEIS Bank S/A R Holdings (A) / GWM Walkers House, Mary Street 87 PO Box 265, George Town Grand Cayman, Cayman Islands	10	987.50	1,000	25 June 2008
Flandria Participations Financières S.A. Avenue Louise 149,	200	19,750	20,000	25 June 2008

1050 Brussels, Belgium				
Pictet Private Equity Investors S.A. 53 rd Street Urbanizacion Obarrio Swiss Tower 16 th Floor Panama (II)		360	35,550	36,000 25 June 2008
TOTAL		810	79,987.50	81,000 N/A

5. The new Shares as well as the share premium have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EIGHTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 81,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary by a letter of BROWN BROTHERS HARRIMAN (Luxembourg) S.C.A. dated 30th August 2010, having received the committed amounts from each subscriber, which proof the notary expressly acknowledges.

As a consequence of such decisions, paragraphs one to four of article 5 of the Articles of Incorporation are amended and now read as follows:

“Art. 5. Share capital. The Company has an issued capital of THIRTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED AND FORTY-THREE EURO AND SEVENTY-FIVE CENTS (EUR 34,543.75) divided into TWENTY-SEVEN THOUSAND SIX HUNDRED AND THIRTY-FIVE (27,635) shares (the “Shares”) comprising:

I) TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED AND THIRTY-SIX (2,836) “A” Shares having a par value of ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 1.25), allocated to the Limited Shareholder(s) (the “A Shares”); and

II) TWENTY-FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED NINETY-NINE (24,799) “B” shares having a par value of ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 1.25) each, allocated to the Unlimited Shareholder (the “B Shares”).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of TWO HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND AND FIFTY-FIVE EURO (EUR 280,055.-) have been paid on the “A” Shares.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le sixième jour de septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Natalie O’SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, avec adresse professionnelle au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du gérant de la société en commandite par actions “EVEN GERMANY S.C.A.”, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121.940, ayant son siège social au 73, Côte d’Eich, L-1450 Luxembourg (la “Société”), en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par “EVEN MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à R.L.”, société à responsabilité limitée, agissant en tant que gérant de ladite Société (le “Gérant”) par les résolutions du conseil de gérance du 27 juin 2008.

Le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance restera, après avoir été signé “ne varietur” par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l’enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d’acter ses déclarations comme suit:

1. La société “EVEN GERMANY S.C.A.” a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 185 du 15 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés deux fois par acte du notaire instrumentant en date du 13 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1861 du 1^{er} septembre 2007 et du 6 septembre 2010, non encore publié dans le Mémorial C.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENT TRENTE-ET-UN EUROS ET VINGT-CINQ CENTS (33.531,25 EUR), divisé en DEUX MILLE VINGT-SIX (2.026) actions de classe "A" et VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (24.799) actions de classe "B", chacune d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-CINQ CENTS (1,25 EUR).

3. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à CENT MILLIONS D'EUROS (100.000.000.- EUR), divisé en QUATRE-VINGT MILLIONS (80.000.000) d'actions de classe "A" et VINGT MILLIONS (20.000.000) d'actions de classe "B", ayant chacune une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-CINQ CENTS (1,25 EUR) chacune.

Le capital peut être augmenté par le Gérant, qui est autorisé pour une période de trois (3) ans à partir de la date de constitution de la société à émettre des actions de classe "A" et de classe "B" supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois à sa discrétion, et à accepter les souscriptions de telles actions. Le Gérant est autorisé à déterminer périodiquement les conditions de souscription des actions de classe "A" et celles des actions de classe "B". Le Gérant est autorisé à émettre de telles actions de classe "A" et de classe "B" durant la période mentionnée ci-dessus tout en supprimant ou en n'ayant égard à quelconque droit de souscription préférentiel des actionnaires de la société.

4. Par les résolutions circulaires du 27 juin 2008, "EVEN MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à R.L.", agissant en tant que Gérant de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de MILLE DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTS (1.012,50 EUR), pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENT TRENTE-ET-UN EUROS ET VINGT-CINQ CENTS (33.531,25 EUR) à TRENTE-QUATRE MILLE CINQ CENT QUARANTE-TROIS EUROS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (34.543,75 EUR) par la création et l'émission de HUIT CENT DIX (810) nouvelles actions de classe "A" d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-CINQ CENTS (1,25 EUR) chacune, émises avec une prime d'émission totale de SOIXANTE DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTS (79.987,50 EUR). Les HUIT CENT DIX (810) nouvelles actions de classe "A" ont été émises aux investisseurs dans la Société comme indiqué dans le tableau suivant concernant la conclusion de la troisième levée de fonds en date du 25 juin 2008:

Souscripteurs et siège social	Nombre d'actions de 1,25 Euro chacune	Prime d'émission en EUR	Apport en total en EUR	Date de souscription des actions de classe A
Pictet Private Equity Investors S.A. 53 rd Street Urbanizacion Obarrio Swiss Tower 16 th Floor Panama (I)	20	1,975	2,000	25 juin 2008
MSA Real Estate III, LLC 2711 Centerville Road, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 U.S.A.	200	19,750	20,000	25 juin 2008
Global Wealth Management S.A. 23 quai de Bergues, 1201 Geneva Switzerland	10	987.50	1,000	25 juin 2008
Caceis Adaptive Vision Investment Walkers House, Mary Street 87 PO Box 265, George Town Grand Cayman, Cayman Islands	10	987.50	1,000	25 juin 2008
CACEIS Bank S/A R Holdings (A) / GWM	10	987.50	1,000	25 juin 2008

Walkers House, Mary Street 87 PO Box 265, George Town Grand Cayman, Cayman Islands				
Flandria Participations Financières S.A. Avenue Louise 149, 1050 Brussels, Belgique	200	19,750	20,000	25 juin 2008
Pictet Private Equity Investors S.A. 53 rd Street Urbanizacion Obarrio Swiss Tower 16 th Floor Panama (II)				
	360	35,550	36,000	25 juin 2008
TOTAL	810	79,987.50	81,000	N/A

5. Les nouvelles Actions ainsi que la prime d'émission ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (81.000.- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément, par une lettre de BROWN BROTHERS HARRIMAN (Luxembourg) S.C.A. en date du 30 août 2010, qui a reçu les sommes engagées par chaque souscripteur, ce que le notaire soussigné constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital ainsi réalisée, les alinéas un à quatre de l'article 5 des Statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

"Art. 5. Capital. Le capital de la société est fixé à TRENTE-QUATRE MILLE CINQ CENT QUARANTE-TROIS EUROS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (34.543,75 EUR), divisé en VINGT-SEPT MILLE SIX CENT TRENTE-CINQ (27.635) actions comprenant:

i) DEUX MILLE HUIT CENT TRENTE-SIX (2.836) Actions "A" d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-CINQ CENTS (1,25 EUR) chacune ("Actions A"); et

ii) VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (24.799) Actions "B" d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-CINQ CENTS (1,25 EUR) chacune, allouées à l'Associé Commandité ("Actions B").

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE-CINQ EUROS (280.055 EUR) ont été payées sur les Actions "A".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Natalie O'Sullivan-Gallagher, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 septembre 2010 LAC / 2010/ 39754 Reçu quatre cent cinq euros 405,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127709/248.

(100145808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Allied Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.003,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 130.204.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Allied Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130204 and having a share capital of USD 17,002 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 31 May 2007 pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 1954 of 12 September 2007. The articles of association of the Company have been amended several times, and for the last time on 25 August 2010 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

There appears:

Tyco International Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122091 and having a share capital of USD 1,083,578,588.95 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Marc Tkatcheff, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 17,002 (seventeen thousand and two United States Dollars) represented by 17,002 (seventeen thousand and two) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notice;

(2) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar), in order to bring the share capital from its present amount of USD 17,002 (seventeen thousand and two United States Dollars), represented by 17,002 (seventeen thousand and two) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, to an amount of USD 17,003 (seventeen thousand and three United States Dollars) by way of the creation and issuance of 1 (one) share having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the New Share);

(3) Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified under item (2) above;

(4) Amendment to article 5 of the articles of association of the Company (the Articles);

(5) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the issuance of and the subscription to the New Share with power and authority to any manager of the Company or any of Marc Feider, Bertrand Gérardin, Marc Tkatcheff or Olivier Too of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the New Share in the share register of the Company; and

(6) Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar), in order to bring the share capital from its present amount of USD 17,002 (seventeen thousand and two United States Dollars), represented by 17,002 (seventeen thousand and two) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, to an amount of USD 17,003 (seventeen thousand and three United States Dollars)

by way of the creation and issuance of 1 (one) share having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each by way of the creation and issuance of the New Share.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and to record and hereby accepts and records the following subscription to and full payment of the New Share as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented by the proxyholder, declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company by way of a payment in kind consisting of 45,616,016 shares (the Contributed Shares) held by the Sole Shareholder in Columbia-MBF Inc., a corporation incorporated under the laws of Canada, (corresponding to an amount of USD 81,820,097 (eighty-one million eight hundred and twenty thousand ninety-seven United States Dollars) (the Contribution in Kind).

The amount represented by the Contribution in Kind is the subscription price for the New Share (the Subscription Price).

The Meeting notes that:

(a) the New Share has been fully subscribed and paid up by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind for an amount corresponding to USD 81,820,097 (eighty-one million eight hundred and twenty thousand ninety-seven United States Dollars);

(b) the aggregate value and transferability of the Contributed Shares contributed to the Company are supported by a valuation certificate issued by a General Manager of the Sole Shareholder and which is countersigned by a manager of the Company (the Certificate) and which confirms inter alia that the aggregate total value of the Contributed Shares amounts to at least USD 81,820,097 (eighty-one million eight hundred and twenty thousand ninety-seven United States Dollars) and that the Contributed Shares are freely transferable to the Company;

(c) a copy of the above Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it; and

(d) on the basis of the Certificate, the payment to the Company of the Subscription Price is witnessed.

The Meeting acknowledges that the amount corresponding the Contribution in Kind so contributed to the Company will be allocated to its nominal share capital account and to its share premium account as follows:

- nominal share capital account: USD 1 (one United States Dollar); and

- share premium account: USD 81,820,096 (eighty-one million eight hundred and twenty thousand ninety-six United States Dollars).

As a result of the above, the Sole Shareholder holds from now on 17,003 (seventeen thousand and three) shares in the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles so as to read:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 17,003 (seventeen thousand and three United States Dollars), represented by 17,003 (seventeen thousand and three) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the issuance and the subscription of the New Share with power and authority to any manager of the Company or any of Marc Feider, Bertrand Gérardin, Marc Tkatcheff or Olivier Too of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the New Share in the share register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the first day indicated at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept août, par devant Maître Francis Kessler, notaire résident à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Allied Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130204 et ayant un capital social de 17.002 USD (la Société). La Société a été constituée sous la loi luxembourgeoise le 31 mai 2007 en vertu d'un acte de Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - numéro 1954 du 12 septembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 25 août 2010 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, non encore publié Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

Comparait:

Tyco International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg étant immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122091 et ayant un capital social de 1.083.578.588,95 USD (l'Associé Unique),

représenté par Me Marc Tkatcheff, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration octroyée par l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 17.002 USD (dix-sept mille deux dollars des États-Unis d'Amérique) représenté par 17.002 (dixsept mille deux) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis Amérique);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel s'élevant à 17.002 USD (dix-sept mille deux dollars des États-Unis d'Amérique), représenté par 17.002 (dixsept mille deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 17.003 USD (dix-sept mille trois dollars des États-Unis d'Amérique) par la création et l'émission d'1 (une) part sociale ayant chacune une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) (la Nouvelle Part Sociale);

(3) Souscription à et paiement en nature de l'augmentation de capital reprise sous le point (2) ci-dessus;

(4) Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts);

(5) Modification du registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter l'émission et la souscription de la Nouvelle Part Sociale avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à toute personne parmi Marc Feider, Bertrand Gérardin, Marc Tkatcheff ou Olivier Too d'Allen & Overy Luxembourg de procéder individuellement au nom de la Société à l'enregistrement de la Nouvelle Part Sociale dans le registre des parts sociales de la Société; et

(6) Divers.

III. que l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel s'élevant à 17.002 USD (dix-sept mille deux dollars des États-Unis d'Amérique), représenté par 17.002 (dix-sept mille deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 17.003USD (dix-sept mille trois dollars des États-Unis d'Amérique) par la création et l'émission d'1 (une) part sociale ayant chacune une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) par la création et l'émission de la Nouvelle Part Sociale.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'acter de la souscription à et du paiement intégral de la Nouvelle Part Sociale comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société par le biais d'un paiement en nature consistant en 45.616.016 actions (les Actions Apportées) de Columbia-MBF Inc., une société de droit canadien, détenues par l'Associé Unique, correspondant à un montant de 81.820.097 USD (quatre-vingt-un millions huit cent vingt mille quatre-vingt-dix-sept dollars des États-Unis d'Amérique) (l'Apport en Nature).

Le montant représenté par l'Apport en Nature constitue le prix de souscription de la Nouvelle Part Sociale (le Prix de Souscription).

L'Assemblée note que:

(a) la Nouvelle Part Sociale a été entièrement souscrite et libérée par l'Associé Unique par le biais d'un apport en nature pour un montant de 81.820.097 USD (quatre-vingt-un millions huit cents vingt mille quatre-vingt-dix-sept dollars des États-Unis d'Amérique);

(b) le montant total et la transférabilité des Actions Apportées à la Société sont certifiés par un certificat d'évaluation délivré par le gérant de l'Associé Unique contresigné par un gérant de la Société (le Certificat) et qui confirme inter alia que la valeur totale des Actions Apportées représente au moins 81.820.097 USD (quatre-vingt-un millions huit cent vingt mille quatre-vingt-dix-sept dollars des États-Unis d'Amérique) et que les Actions Apportées sont librement transférables à la Société;

(c) une copie du Certificat susmentionné, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée à cet acte pour les besoins de l'enregistrement; et

(d) sur base du Certificat, le paiement à la Société du Prix de Souscription est constaté.

L'Assemblée constate que le montant correspondant à l'Apport en nature ainsi apporté à la Société sera alloué au capital social nominal de la Société et à son compte de prime d'émission comme suit:

- compte capital social nominal: 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique); et
- prime d'émission: 81.820.096 USD (quatre-vingt-un millions huit cent vingt mille quatre-vingt-seize dollars des États-Unis d'Amérique).

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique détient désormais 17.003 (dix-sept mille trois) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de façon à ce qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à 17.003 USD (dix-sept mille trois dollars des États-Unis d'Amérique), représenté par 17.003 (dix-sept mille trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter l'émission et la souscription de la Nouvelle Part Sociale avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ou à toute personne parmi Marc Feider, Bertrand Gérardin, Marc Tkatcheff ou Olivier Too d'Allen & Overy Luxembourg de procéder individuellement au nom de la Société à l'enregistrement de la Nouvelle Part Sociale émise dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé en date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Tkatcheff, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10519. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010127641/214.

(100145275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Pure Capital S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 152.461.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 7 mai 2010.

- Monsieur Frédéric Venditti (né le 7 mai 1982 à Liège (Belgique), demeurant rue des Herdiers 3, B - 6600 Bastogne) est appelé au poste d'administrateur. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

- Le nombre d'administrateurs est porté à six (6).

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Thierry Léonard,
- Monsieur Patrick Vander Eecken,
- Monsieur Guy Pourveur,
- Monsieur Bernard Pons,
- Monsieur Jean Noël Lequeue,
- Monsieur Frédéric Venditti.

Le réviseur d'entreprises est PricewaterhouseCoopers S. à r. l., avec siège social à 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Thierry Léonard / Patrick Vander Eecken
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010128684/24.

(100145454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Association Luxembourgeoise des Instructeurs de Natation a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 66, rue Baudouin.
R.C.S. Luxembourg F 5.332.

—
§ 1. Name, Wirkungskreis und Sitz des Verbandes

Art. 1. Der Verband trägt den Namen "Luxemburger Schwimmlehrerverband a.s.b.l.", "Association Luxembourgeoise des Instructeurs de Natation a.s.b.l." Abk. "ALIN"

Art. 2. Die ALIN ist der FEDERATION GENERALE DE LA FONCTION COMUNALE Abk. „FGFC“ affiliert.

Art. 3. Die ALIN verpflichtet sich die Statuten der FGFC einzuhalten und deren ordnungsgemäß gefassten Beschlüsse zu befolgen.

Art. 4. Der Wirkungskreis erstreckt sich über das ganze Großherzogtum Luxemburg.

Art. 5. Der Sitz des Verbandes befindet sich in L-1218 Luxembourg, 66, rue Baudouin.

Art. 6. Die Dauer des Bestehens des Verbandes ist unbegrenzt.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom 1. Januar bis zum 31. Dezember.

§ 2. Zweck des Verbandes

Art. 8. Der Verband bezweckt auf der Grundlage freiwilliger Mitgliedschaft den Zusammenschluss der Schwimmlehrer in Luxemburg zur Förderung aller berufsständiger Fragen, die sich aus ihrer beruflichen Tätigkeit ergeben.

Art. 9. Der Verband verfolgt keinen politischen oder religiösen Zweck und hat auch nicht die Aufgabe eines geschäftlichen Unternehmens.

§ 3. Erwerb der Mitgliedschaft

Art. 10. Die Mitgliedschaft steht jedem Berufsangehörigen offen der als Nachweis eine Kopie seines CATP instructeur de natation bzw. eine Äquivalenz zum CATP des Bildungsministeriums vorlegen kann, sowie den Lehrjungen und -mädchen mit Lehrkontrakt.

Art. 11. Die Mitgliedschaft in der ALIN ist an eine Mitgliedschaft in der FGFC gebunden.

Art. 12. Die Aufnahme erfolgt nach schriftlichem Beitrittsgesuch an den Verband.

Über die Aufnahme entscheidet der Verbandsvorstand. Das Beitrittsgesuch darf nur abgelehnt werden, wenn die Voraussetzungen des Artikels 10 nicht erfüllt sind oder wenn durch die Aufnahme die Ziele oder Interessen des Verbandes oder der FGFC beeinträchtigt werden.

§ 4. Rechte der Mitglieder

Art. 13. Alle Mitglieder sind gleichberechtigt, kein Mitglied hat oder erhält Sonderrechte.

Art. 14. Die Mitglieder sind berechtigt vom Verband:

- Rat und Auskunft, in allen den Beruf betreffenden Angelegenheiten, einzuholen.
- Beistand im Rahmen der ihm gegebenen Möglichkeiten zu verlangen.
- Seine Einrichtungen, insbesondere die Berufsbildung zu benutzen.

Art. 15. Die Behandlung arbeitsrechtlicher Streitigkeiten wird gemäß den Statuten der FGFC geregelt.

§ 5. Pflichten der Mitglieder

Art. 16. Die Mitglieder sind verpflichtet, dem Verband in der Erreichung seiner Ziele beizustehen.

Art. 17. Die Mitglieder haben die Statuten der ALIN und der FGFC einzuhalten und ordnungsgemäß gefasste Beschlüsse des Verbandsvorstandes zu befolgen.

Art. 18. Die Mitglieder sind verpflichtet den Jahresbeitrag zur vorgegebenen Zeit zu entrichten.

§ 6. Beendigung der Mitgliedschaft

Art. 19. Die Mitgliedschaft erlischt durch den Tod, Austritt oder Ausschluss des Mitglieds.

Art. 20. Der Austritt ist jederzeit möglich. Eine Rückerstattung des Mitgliedsbeitrags kann nicht gefordert werden. Die Austrittserklärung muss schriftlich erfolgen und darf nicht unter einer Bedingung abgegeben werden.

Art. 21. Der Ausschluss kann erfolgen:

- a) wenn die Berufsausübung von einer Behörde untersagt wird,
- b) wegen Schädigung der Verbandsinteressen oder wegen ehrenrührigen Verhaltens, wenn dadurch das Ansehen des Verbandes Schaden erleidet,
- c) wegen Verletzung der Mitgliederpflichten nach § 5,
- d) wenn ein Mitglied mit der Beitragszahlung längere Zeit im Rückstand und wiederholt gemahnt worden ist und auch auf Androhung des Ausschlusses die Beitragszahlung innerhalb der darin gesetzten Frist unterbleibt.
- e) wegen Schädigung der Interessen der FGFC

Art. 22. Der Ausschluss erfolgt durch Beschluss des Vorstandes.

Diese Entscheidung muss von der nächsten Generalversammlung mit einer 2/3 Stimmenmehrheit bestätigt werden.

Art. 23. Mitglieder, die aus dem Verband ausgeschlossen wurden, können nur mit Zustimmung des Verbandsvorstandes wieder Mitglied werden.

§ 7. Generalversammlung Allgemeines

Art. 24. In der ordentlichen Generalversammlung legt der Vorstand Rechenschaft ab über seine Tätigkeit, über Ein- und Ausgaben des vergangenen Jahres sowie über das Vermögen des Verbandes

Einberufung der Generalversammlung

Art. 25. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich im Monat März statt und wird schriftlich mindestens 2 Wochen vor dem Termin mit genauer Tagesordnung durch den Verbandsvorstand einberufen.

Art. 26. Alle Mitglieder müssen zur Generalversammlung eingeladen werden.

Art. 27. Jeder Vorschlag um einen Punkt auf die Tagesordnung zu setzen, muss von einem Zwanzigstel (1/20) der Mitglieder unterschrieben sein.

Art. 28. Außerordentliche Generalversammlungen werden bei dringenden Anlässen vom Verbandsvorstand einberufen, oder wenn ein Fünftel (1/5) der Verbandsmitglieder unter Angabe von Gründen einen diesbezüglichen Antrag stellen.

Befugnisse der Generalversammlung

Art. 29. Wahl des Verbandsvorstandes, gegebenenfalls seine Absetzung.

Kandidaturen für den Vorstand sollten wenigstens 24 Stunden vor Beginn der Versammlung an den Präsidenten eingereicht werden.

Eine Kandidatur kann jedoch auch während der Generalversammlung beim Punkt "Neuwahl des Vorstands" gestellt werden.

Art. 30. Die Kontrolle über die Tätigkeit des Vorstandes und aller Verbandsorgane.

Art. 31. Beschlussfassung über die vorliegenden Anträge

Art. 32. Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden Mitglieder gefasst.

Art. 33. Abänderungen der Statuten können nur vorgenommen werden wenn dies auf der Tagesordnung enthalten ist.

Art. 34. Eine Abänderung der Statuten kann nur bei Anwesenheit von zwei Drittel (2/3) der Verbandsmitglieder mit zwei Drittel (2/3) Mehrheit durchgeführt werden.

Art. 35. Sind bei der Generalversammlung keine zwei Drittel (2/3) der Mitglieder anwesend so kann innerhalb eines Monats eine außergewöhnliche Generalversammlung einberufen werden, welche mit einfacher Mehrheit der anwesenden Mitglieder beschlussfähig ist.

§ 8. Der Vorstand

Art. 36. Der Vorstand besteht aus 7-11 Mitgliedern, darunter ein Präsident, ein Vizepräsident, ein Generalsekretär und ein Kassierer.

Art. 37. Die Mitglieder des Vorstandes werden durch die ordentliche Generalversammlung gewählt.

Die Verteilung der Posten im Vorstand erfolgt in der ersten Vorstandssitzung nach der Generalversammlung.

Art. 38. Liegen mehr Kandidaturen vor als Mandate zu vergeben sind, so werden die Vorstandsmitglieder mit einfacher Mehrheit in geheimer Wahl gewählt.

Art. 39. Liegt bei der ersten Wahl Stimmgleichheit vor, so erfolgt die Bezeichnung durch Stichwahl. Ergibt sich wieder Stimmgleichheit so gilt das älteste Mitglied als gewählt.

Art. 40. Jedes Jahr wird die Hälfte des Vorstandes neu gewählt.

- Nach dem ersten Jahr sind wieder zu wählen: der Präsident, der Kassierer sowie die Hälfte der Mitglieder.

- Das zweite Jahr steht zu Wiederwahl: der Vizepräsident, der Generalsekretär sowie die andere Hälfte der Mitglieder.

Art. 41. Wenn im Vorstand noch ein Platz frei ist kann im Laufe des Jahres ein Mitglied kooptiert werden, welches volles Stimmrecht hat jedoch von der nächsten Generalversammlung bestätigt werden muss.

Art. 42. Pro Schwimmbad dürfen nur 2 Vertreter gewählt werden.

Art. 43. Der Präsident beruft die Sitzungen des Vorstandes ein und leitet sie.

Art. 44. Zur Beschlussfassung müssen mindestens die Hälfte der Vorstandsmitglieder anwesend sein unter Einschluss des Präsidenten. Die Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet der Präsident.

Art. 45. Schriftstücke die den Verband binden bedürfen der Unterschrift des Präsidenten und des Generalsekretärs. Bei allgemeinen Schriftstücken genügt die Unterschrift des Generalsekretärs. Schriftstücke, die den Verband vermögensrechtlich verpflichten, müssen zusätzlich vom Kassierer unterschrieben werden. Beim allgemeinen Zahlungsverkehr genügt die Unterschrift des Kassierers.

Art. 46. Die Vorstandssitzungen sind nicht öffentlich.

Art. 47. Jedes Verbandsmitglied hat jedoch das Recht, nach vorheriger Anfrage, zu einer Vorstandssitzung eingeladen zu werden um sein Anliegen vorzutragen.

Art. 48. Wenn ein Mitglied des Vorstandes 3 Mal ohne Entschuldigung abwesend war, kann der Vorstand seinen sofortigen Ausschluss beschließen.

Dieser Beschluss muss dem Betreffenden schriftlich mitgeteilt werden.

Gegen diesen Beschluss kann der Betreffende in der nächsten Generalversammlung in Berufung gehen.

Art. 49. Wenn ein Mitglied des Vorstandes vertrauliche Gespräche oder sonstige Informationen aus den Vorstandssitzungen an die Öffentlichkeit trägt kann ein Ausschluss aus dem Vorstand, unter denselben Formalitäten wie unter Artikel 44, erfolgen.

§ 9. Fachliche Einrichtungen des Verbandes

Art. 50. Bei Bedarf können besondere Vertreter als Fachberater vom Vorstand gewählt werden. Näheres bestimmt der Vorstand.

§ 10. Kassenführung

Art. 51. Der Kassierer ist für die den Einzug der Mitgliedsbeiträge und für die Finanzordnung des Verbandes verantwortlich. Er unterbreitet der Generalversammlung die Jahresrechnung sowie den jährlichen Haushaltsplan.

Art. 52. Die Generalversammlung wählt zwei Kassenrevisoren, die den Jahresabschluss, die Kassenbücher und Kassenbelege prüfen und ihr einen Prüfungsbericht vorlegen.

§ 11. Mitgliedsbeiträge

Art. 53. Die Mitgliedsbeiträge werden von der jährlichen Generalversammlung für das folgende Jahr festgesetzt.

Art. 54. Der Mitgliedsbeitrag wird jährlich im Voraus zusammen mit dem Beitrag der FGFC per Dauerauftrag einbezogen. Dies wird durch die FGFC ausgeführt.

§ 12. Abstimmungen und Wahlen

Art. 55. Abstimmungen erfolgen durch offene Stimmabgabe. Geheime Wahlen sind durchzuführen, wenn die Anwesenden es wünschen.

Art. 56. Die Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit gefasst.

Art. 57. Stimmberechtigt sind nur Mitglieder die ihren Mitgliedsbeitrag bezahlt haben.

Art. 58. Prokurationen werden anerkannt.

Art. 59. Mitglieder die ihre Mitgliedschaft gekündigt haben oder gegen die ein Ausschlussverfahren läuft, sind nicht stimmberechtigt und können weder wählen noch gewählt werden.

§ 13. Auflösung des Verbandes

Art. 60. Über die Auflösung des Verbandes kann nur eine außerordentliche Generalversammlung entscheiden, die eigens zu diesem Zweck einberufen wird.

Art. 61. Zur Annahme eines Antrags auf Auflösung des Verbandes kann es nur kommen, wenn zwei Drittel (2/3) der Mitglieder anwesend sind.

Art. 62. Die Auflösung des Verbandes erfolgt wenn zwei Drittel (2/3) der anwesenden Verbandsmitglieder dafür gestimmt haben.

Art. 63. Bei Auflösung des Verbandes hat der Vorstand sogleich über die Verwendung des Verbandsvermögens, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, zu entscheiden.

§ 14.

Art. 64. Für sämtliche Bestimmungen, die nicht im vorliegenden Statut beinhaltet sind, ist das Gesetz vom 4. März 1994 sowie vom 21. April 1928 über die Vereinigung ohne Gewinnzwecke anzuwenden.

Luxemburg, den 16. März 2008.

Référence de publication: 2010127759/152.

(100145426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

St. Modwen Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.339.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of August.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.-

There appeared:

ST. MODWEN PROPERTIES PLC, a limited company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway, Quinton Business Park, Birmingham B32 1AF, United Kingdom, and registered with the Trade and Companies Register of England and Wales under number 349201,

duly represented by Maître Edward HYSLOP, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid ST. MODWEN PROPERTIES PLC is the sole member of the private limited liability company ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l., having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 153339, incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on 19 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1504 on 22 July 2010, whose articles have been amended by a deed of the undersigned notary dated 9 June 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company to the extent of one British pound (GBP 1.-) by contribution in kind, so as to bring it from its present amount of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares to an amount of fifteen thousand and one British pounds (GBP 15,001.-) represented by fifteen thousand and one shares (15,001), each share with a nominal value of one British pound (GBP 1.-) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with a share premium amounting to sixty four million nine hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety nine British Pounds (GBP 64,999,999.-).

Subscription and Payment

Further said Maître Edward HYSLOP, acting in his capacity as duly appointed attorney of the sole member by virtue of the pre-mentioned power of attorney, declared to subscribe in the name and on behalf of the sole member for one (1) share in the Company with a nominal value of one British pound (GBP 1.-) together with a share premium amounting to sixty four million nine hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety nine British Pounds (GBP 64,999,999.-) and to make payment in full for such new share and for the share premium by a contribution in kind, consisting of the assignment of part of a receivable which had been assigned to the Company by ST MODWEN PROPERTIES PLC by virtue of a deed of assignment of receivables dated 6 August 2010 in an amount of sixty five million British Pounds (GBP 65,000,000.-).

Evidence of the existence and value of such contribution in kind has been given to the notary in the form of a valuation letter issued by ST MODWEN PROPERTIES PLC on 6 August 2010, wherein the receivable has been described and valued.

The person appearing produces that valuation letter and a copy of the assignment of receivables the conclusion of which is as follows:

“Based on the verification procedures applied as described above:

-the value of the Receivable is at least equal to the number and value of One (1) share with a par value of one (1) British pound (GBP 1) each together with a share premium amounting to sixty four million nine hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety nine British Pounds (GBP 64,999,999.-);

-we have no further comments to make on the value of the Receivable.”

A copy of the valuation letter and after having been signed “ne varietur” by the members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities. Thereupon, the said subscription and payment in kind is accepted and one

(1) share of the Company is issued, together with a share premium amounting to sixty four million nine hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety nine British Pounds (GBP 64,999,999.-), and allotted to ST MODWEN PROPERTIES PLC.

Second resolution

The sole member of the Company resolved to issue one (1) share with a par value of one British pound (GBP 1.-).

The new share will be issued with the payment of a total share premium of sixty four million nine hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety nine British Pounds (GBP 64,999,999.-).

Third resolution

The sole member of the Company resolved to amend the paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above mentioned capital increase which shall henceforth be read as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at fifteen thousand and one British pounds (GBP 15,001.-) represented by fifteen thousand and one (15,001) shares in registered form with a par value of one British pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-in.”.

Fourth resolution

The sole member of the Company resolved to grant authorization to any one manager of the Company to carry out any action necessary or incidental in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand seven hundred Euro.

The total amount of the capital increase and the share premium is valued at EUR 78,303,818.82.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

ST. MODWEN PROPERTIES PLC, une société de droit anglais, ayant son siège social à Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway, Quinton Business Park, Birmingham B32 1AF, Royaume Uni, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 349201,

dûment représentée par Maître Edward HYSLOP, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société pré-qualifiée ST. MODWEN PROPERTIES PLC est l'associé unique de la société à responsabilité limitée ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faiencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153339, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 19 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1504 du 22 juillet 2010, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire daté du 9 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'une livre anglaise (GBP 1,-) par un apport en nature, pour le porter de son montant actuel de quinze mille livres anglaises (GBP 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales au montant de quinze mille une livres anglaises (GBP 15.001,-) représenté par quinze mille une parts sociales (15.001), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une livre anglaise (GBP 1,-) et revêtant les mêmes droits et obligations que ceux énoncés dans les statuts de la Société ensemble avec une prime d'émission d'un montant de soixante quatre millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf livres anglaises (GBP 64.999.999,-).

Souscription et Paiement

Ensuite ledit Maître Edward HYSLOP, en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée société ST MODWEN PROPERTIES PLC une (1) part sociale de la Société nouvellement émise avec une valeur nominale de une livre anglaise (GBP 1,-), et réaliser la libération intégrale de cette nouvelle part sociale et de la prime d'émission par un apport en nature résultant d'une créance cédée par ST MODWEN PROPERTIES PLC envers la Société d'un montant de soixante cinq millions de livres anglaises (GBP 65.000.000,-) par le biais d'un contrat de cession de créances du 6 août 2010.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire sous la forme d'une lettre d'évaluation émise par ST MODWEN PROPERTIES PLC le 6 août 2010, dans laquelle la créance a été décrite et évaluée.

La personne comparante produit cette lettre d'évaluation, dont la conclusion est la suivante:

"En application des procédures de vérification appliquées telles que décrites ci-dessus:

- La valeur de la créance est au moins égale à la valeur d'une (1) part sociale avec une valeur nominale d'une livre anglaise (GBP 1,-) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de soixante quatre millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf livres anglaises (GBP 64.999.999,-).

- Nous n'avons pas d'autre commentaire à faire sur la valeur de la créance."

Une copie de la lettre d'évaluation et du contrat de cession de créances, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, lesdites souscriptions et paiement en nature sont acceptés et une (1) part sociale de la Société entièrement libérée est émise, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de soixante quatre millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf livres anglaises (GBP 64.999.999,-), et allouée à ST MODWEN PROPERTIES PLC.

112197

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société a décidé d'émettre une (1) part sociale d'une valeur nominale d'une livre anglaise (GBP 1,-).

La nouvelle part sociale sera émise avec le paiement d'une prime d'émission totale de soixante quatre millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf livres anglaises (GBP 64.999.999,-).

Troisième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui devra désormais être lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quinze mille une livres anglaises (GBP 15.001,-), représenté par quinze mille une (15.001) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre anglaise (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société a décidé d'autoriser tout gérant de la Société, avec pouvoirs de signature unique, à effectuer les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille sept cents euros.

Le montant total de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à EUR 78.303.818,82.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ès-qualités qu'il agit, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Edward HYSLOP, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 août 2010. Relation GRE/2010/2863. Reçu soixante-quinze euros 75,00-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010127836/157.

(100145220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

ST Maxime Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 186.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 106.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010127833/11.

(100145746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Matijal Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 47, rue Paul Henkes.

R.C.S. Luxembourg B 88.819.

Le nouveau siège social de l'entreprise MATIJAL CONSEIL est fixé à l'adresse suivante:

47, rue Paul Henkes

L-1710 Luxembourg

Ce changement est effectif à la date du 01/09/2010.

L'associé et gérant LECLERCQ Frédéric change d'adresse à la même date est réside dorénavant au:

47, rue Paul Henkes

L-1710 Luxembourg

Fait à Luxembourg le 22 septembre 2010.

Frédéric LECLERCQ

Le gérant

Référence de publication: 2010128675/17.

(100145667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Mahé Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.595.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten.

On the twenty-seventh day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Mahé Investments S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (EUR 50.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract

between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (EUR 50.-) each.

All the two hundred and fifty (250) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mr. Christian HEINEN, company director, born in Malmedy (Belgium), on February 1, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. David SANA, company director, born in Forbach (France), on April 10, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le vingt-sept août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

La société anonyme E COREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Mahé Investments S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée

à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200.-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Christian HEINEN, administrateur de sociétés, né à Malmedy (Belgique), le 1^{er} février 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile,

ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10515. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010127769/336.

(100145213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

RDC Drilling International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.404.255,00.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.887.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of August, at 3.45 p.m.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RDC International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.885 (the "Contributor"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5 rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of RDC Drilling International S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, avenue, J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of the Cayman Islands by a deed enacted on 24 August 2007, the effective place of management and control of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, on 17 November 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") number 31 of 6 January 2010 and the registered office of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 23 February 2010, published in the Memorial C number 748 of 9 April 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.887 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 20 August 2010, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 30,775,071 (thirty million seven hundred seventyfive thousand seventy-one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 629,184 (six hundred twenty-nine thousand one hundred eighty-four United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 30,775,071 (thirty million seven hundred seventy-five thousand seventy-one United States Dollars) to USD 31,404,255 (thirty-one million four hundred four thousand two hundred fifty-five United States Dollars) by the issuance of 629,184 (six hundred twenty-nine thousand one hundred eighty-four) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 5,662,653.64 (five million six hundred sixty-two thousand six hundred fifty-three United States Dollars and sixty-four United States Dollars Cents), of which USD 62,918.40 (sixty-two thousand nine hundred eighteen United States Dollars and forty United States Dollars Cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by RDC International S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 629,184 (six hundred twenty-nine thousand one hundred eighty-four United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 30,775,071 (thirty million seven hundred seventy-five thousand seventy-one United States Dollars) to USD 31,404,255 (thirty-one million four hundred four thousand two hundred fifty-five United States Dollars) by the issuance of 629,184 (six hundred twenty-nine thousand one hundred eighty-four) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Share Capital Increase"), subject to the payment of a share premium of USD 5,662,653.64 (five million six hundred sixty-two thousand six hundred fifty-three United States Dollars and sixty-four United States Dollars Cents) (the "Share Premium"), of which an amount of USD 62,918.40 (sixty-two thousand nine hundred eighteen United States Dollars and forty United States Dollars Cents) shall be allocated to the legal reserve.

The Share Capital Increase and the Share Premium are fully paid up by the contribution in kind of 43,121,466 (forty-three million one hundred twenty-one thousand four hundred sixty-six) shares with a total fair value of USD 6,291,837.64 (six million two hundred ninety-one thousand eight hundred thirty-seven United States Dollars and sixty-four United States Dollars Cents) in Skeie Drilling and Production ASA, a company incorporated under the laws of Norway, having its registered office at Tordenskjolds gate 9, 4612 Kristiansand S, Norway (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the payment by the Contributor of the Share Capital Increase and the Share Premium by the Contribution.

Intervention - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of the proxy given under private seal and declares to pay the Share Capital Increase and the Share Premium through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 6,291,837.64 (six million two hundred ninety-one thousand eight hundred thirty-seven United States Dollars and sixty-four United States Dollars Cents) and has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 26 August 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) John L. Buvens, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;
- b) William H. Wells, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;
- c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B;
- d) Jean-François Findling, residing at 28, Rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B;

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 26 August 2010.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with the valuation of the Share Capital Increase, and confirm the validity of the payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the sole shareholder of the Company holds 31,404,255 (thirty-one million four hundred four thousand two hundred fifty-five) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows (the other paragraphs of the article remaining unchanged):

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 31,404,255 (thirtyone million four hundred four thousand two hundred fifty-five United States Dollars), represented by 31,404,255 (thirty-one million four hundred four thousand two hundred fifty-five) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand six hundred euro (€ 3,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour du mois d'août à 15 heures 45.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RDC International S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.885 (l' «Apporteur»),

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de RDC Drilling International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous le droit des îles Cayman, suivant un acte notarié du 24 août 2007, dont le centre effectif de gestion et de contrôle a été transféré à Luxembourg par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire, en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 31 du 6 janvier 2010 et dont le siège social a été transféré à Luxembourg par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, susmentionné, en date du 23 février 2010, publié au Mémorial C numéro 748 du 9 avril 2010, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.887 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du notaire instrumentant, le 20 août 2010, en cours de publication au Mémorial C.

II. Que les 30.775.071 (trente millions sept cent soixante-quinze mille soixante-et-onze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 629.184 USD (six cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-quatre Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 30.775.071 USD (trente millions sept cent soixante-quinze mille soixante-et-onze Dollars américains) à un montant de 31.404.255 USD (trente-et-un millions quatre cent quatre mille deux cent cinquante-cinq Dollars américains) par l'émission de 629.184 (six cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 5.662.653,64 USD (cinq millions six cent soixante-deux mille six cent cinquante-trois Dollars américains et soixante-quatre Cents), duquel un montant de 62.918,40 USD (soixante-deux mille neuf cent dix-huit Dollars américains et quarante Cents) sera alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par RDC International S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé unique un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 629.184 USD (six cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-quatre Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 30.775.071 USD (trente millions sept cent soixante-quinze mille soixante-et-onze Dollars américains) à un montant de 31.404.255 USD (trente-et-un millions quatre cent quatre mille deux cent cinquante-cinq Dollars américains) par l'émission de 629.184 (six cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (l'«Augmentation de Capital»), soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 5.662.653,64 USD (cinq millions six cent soixante-deux mille six cent cinquante-trois Dollars américains et soixante-quatre Cents) (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 62.918,40 USD (soixante-deux mille neuf cent dix-huit Dollars américains et quarante Cents) sera alloué à la réserve légale.

L'Augmentation de Capital et la Prime d'Emission sont entièrement payés par voie d'un apport en nature consistant en 43.121.466 (quarante-trois millions cent vingt-et-un mille quatre cent soixante-six) parts sociales d'une valeur totale de 6.291.837,64 USD (six millions deux cent quatre-vingt-onze mille huit cent trente-sept Dollars américains et soixante-quatre Cents) dans Skeie Drilling and Production ASA, une société constituée selon les lois Norvégiennes, ayant son siège social à Tordenskjolds gate 9, 4612 Kristiansand S, Norvège (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter le paiement par l'Apporteur de l'Augmentation de Capital et de la Prime d'Emission par l'Apport.

Intervention - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu de la procuration donnée sous seing privé, qui déclare payer l'Augmentation de Capital et la Prime d'Emission par voie de l'Apport, qui est désormais à disposition de la Société.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport en nature s'élève à 6.291.837,64 USD (six millions deux cent quatre-vingt-onze mille huit cent trente-sept Dollars américains et soixante-quatre Cents) et a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport datée du 26 août 2010, qui sera annexée à cet acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Sont ensuite intervenus:

- a) John L. Buvens, demeurant professionnellement à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- b) William H. Wells, demeurant professionnellement à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;
- d) Jean-François Findling, demeurant 28, Rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B,

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 26 août 2010.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de l'Apport, ainsi que la valeur de l'Augmentation de Capital, et confirment la validité de son paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'associé unique de la Société détient 31.404.255 (trente-et-un millions quatre cent quatre mille deux cent cinquante-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le notaire établit que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante (les autres paragraphes de l'article demeurant inchangés):

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 31.404.255 USD (trente-et-un millions quatre cent quatre mille deux cent cinquante-cinq Dollars américains), représenté par 31.404.255 (trente-et-un millions quatre cent quatre mille deux cent cinquante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

...»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ trois mille six cents euros (€ 3.600.-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 août 2010. Relation: EAC/2010/10408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010127809/248.

(100145528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

TASL PSF S.A., société anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 94.933.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire au siège social en date du 06 Août 2010

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Steve van den Broek de son poste d'administrateur et de Monsieur Jean Lemaire de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat et pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale devant se terminer en 2014, Madame Valérie Thomas, née le 10 mai 1970, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en tant qu'administrateur délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127841/15.

(100145743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Luxima S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 72.219.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le deux septembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marius Eduard TIRLEA, docteur en droit, né à Severin (Roumanie), le 20 mai 1961, demeurant à L-1513 Luxembourg, 72, Boulevard Prince Felix,

2.- Madame Elena Rodica DANESCU, licenciée en économie, née à Lupeni (Roumanie), le 5 octobre 1963, demeurant à L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem.

ici représentés par Monsieur Faruk SADIKU, comptable, demeurant à L-1126 Luxembourg, 12, rue d'Amsterdam, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Strassen, le 27 août 2010,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont prié d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "LUXIMA S.A.R.L.", avec siège social à L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 996 du 24 décembre 1999,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 14 juin 2000, publié audit Mémorial C, numéro 804 du 3 novembre 2000,

modifiée suivant assemblée extraordinaire sous seing privé portant conversion de la monnaie d'expression du capital en euros en date du 5 octobre 2001, publié audit Mémorial C, numéro 244 du 13 février 2002,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, en date du 23 décembre 2002, publié audit Mémorial C, numéro 262 du 12 mars 2003,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 7 avril 2003, publié audit Mémorial C, numéro 565 du 23 mai 2003,

modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 28 février 2006, publié audit Mémorial C, numéro 1474 du 1^{er} août 2006,

inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.219.

Que le capital social de la Société fixé à EUR 52.000,- (cinquante-deux mille euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 520,- (cinq cent vingt euros) chacune, et est réparti comme suit:

- Monsieur Marius Eduard TIRLEA, préqualifié, cinquante parts	50
- Madame Elena Rodica DANESCU, préqualifiée, cinquante parts	50
Total: cent parts sociales	100

Que la Société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble; Que les comparants représentant l'intégralité du capital social, en tant qu'associés et bénéficiaires économiques réels de l'opération décident la dissolution anticipée de la société LUXIMA S.A.R.L. avec effet immédiat.

Qu'ils déclarent avoir pleine connaissance des statuts de la Société et en connaître parfaitement la situation financière.

En leur qualité de liquidateurs de la Société, ils déclarent que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'ils se trouvent investis de tout l'actif et s'engagent expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne;

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants technique et administratif, pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société «LUXIMA S.A.R.L.».

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: (Tirlea, Danescu), M.Decker. Sadiku.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 16 septembre 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010128112/61.

(100145427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Regovita Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.652.

Im Jahre zweitausendzehn, den siebzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

SIND ERSCIENEN:

1. Die Gesellschaft TORPET GmbH, mit Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, eingetragen im Luxemburg Handels-und Gesellschaftsregister, Sektion B, unter Nummer 86651, und

2. Die Gesellschaft DIRECTUS INVEST S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L1855 Luxemburg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, eingetragen im Luxemburg Handelsund Gesellschaftsregister, Sektion B, unter Nummer 122646,

beide hier vertreten durch Herrn Luc HANSEN, „licencié en administration des affaires“, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, auf Grund von zwei ihm erteilten privatschriftlichen Vollmachten.

Welche Vollmachten, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben werden um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparanten, vertreten wie vorgenannt, den instrumentierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Regovita Holding, mit Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, eingetragen im Luxemburg Handels-und Gesellschaftsregister, Sektion B, unter Nummer 86652, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom METZLER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 28. März 2002, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 964 vom 25. Juni 2002;

- dass beide Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft einstimmig folgende Beschlüsse genommen haben:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen Artikel 12 der Satzung bezüglich die Verwaltung und die Vertretung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

“ **Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch wenigstens drei Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Kategorie A, einem Geschäftsführer der Kategorie B und einem Geschäftsführer der Kategorie C oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch zwei Gesellschafter gemeinsam geführt werden.”

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen Herr Sven Olof MATTSSON, geboren am 11. April 1961 in Hel Trefald (Schweden), wohnhaft in 29, Chemin de Ransbeck, 1414 Waterloo, Belgien, als Geschäftsführer der Kategorie C für unbestimmte Dauer zu bestätigen.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundertdreißig Euro geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Komparentin die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben Komparentin und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand ten, on the seventeenth day of September;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg;

THERE APPEARED:

1. The company TORPET GmbH, with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 86651, and

2. The company DIRECTUS INVEST S.à r.l., with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 122646,

duly represented by Mr. Luc HANSEN, „licencié en administration des affaires“, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, by virtue of proxies given under private seal.

Said proxies, signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, request the undersigned notary to state:

- that the limited liability company Regovita Holding, with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 86652, has been incorporated by deed of the notary Léon Thomas said Tom METZLER, residing in Luxembourg, on March 28, 2002, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 964 of June 25, 2002;

- that both members of the above mentioned company have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The members decide to amend article 12 of the by-laws relating to the representation and management of the company in order to read as follows:

“ **Art. 12.** The company will be managed by at least three managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A, one B and one C signatory manager or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

If the managers are temporarily unable to act, the company’s affairs can be managed by two associates acting under their joint signature.”

Second resolution

The members decide to appoint Mr. Sven Olof MATTSSON, born on 11 April 1961 in Hel Trefald (Sweden), residing at 29, Chemin de Ransbeck, 1414 Waterloo, Belgium, as class C manager for an undetermined period.

Costs

The amount of expenses to be borne by the company in relation to the present deed are estimated to be approximately nine hundred and thirty Euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: L. HANSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 septembre 2010. LAC/2010/40806. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127805/98.

(100145248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Afrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128015/10.

(100145353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

ST Maxime Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 186.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 106.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010127834/11.

(100145792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

ST Maxime Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 186.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 106.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010127835/11.

(100145816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Tipi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 73.930.

Les comptes annuels au 31/03/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127842/9.

(100145684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

SVI Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 125.608.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 1^{er} octobre 2009 que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

1. L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Messieurs Claude SANTALIESTA et Jean-Luc PIERROT de leur poste d'administrateur de la société;

2. L'assemblée décide de nommer Monsieur Richard TURNER, né le 10 décembre 1939 à Bloemfontein (Afrique du Sud) et demeurant professionnellement au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg et Monsieur Guy MICHEL, né le 11 décembre 1951 à Neufchâteau (France) et demeurant au 191, Route de Domevre, F- 88390 Fomerey, comme nouveaux administrateurs de la société. Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs qui prendra fin l'issue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2012.

3. L'assemblée nomme Monsieur Guy MICHEL précité en tant qu'administrateur - délégué de la société et lui donne tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature individuelle. Son mandat prendra fin l'issue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2012.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2010128701/23.

(100145770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Tobtab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, route de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 140.447.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127843/9.

(100145574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Unica Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 49.658.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 août 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 août 2010

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Reno Maurizio TONELLI, président du conseil d'administration de la société. La nomination de Monsieur Reno Maurizio TONELLI en qualité de président du conseil d'administration prend effet à partir de ce jour. La durée de son mandat de président du conseil sera fonction de celle de son mandat d'administrateur de la société et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de la fonction de président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127846/27.

(100145592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Waru S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 73, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 111.274.

Auf Grund einer privatschriftlichen Übertragung von Gesellschaftsanteilen vom 27. Juli 2010, hat die Gesellschaft SOPAWA S.à r.l. mit Sitz in L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange, R.C.S. Luxembourg B73260, seine 300 (dreihundert) Anteile an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WARU S.à r.l. mit Sitz in L-3739 Rumelange, 73, rue des Martyrs an die Gesellschaft SOWALCH AG mit Sitz in CH-6302 Zug, Baarerstrasse 94, R.C.S. Canton de Zug CH-170.3.034.794-1 übertragen.

Somit ist das Gesellschaftskapital wie folgt gezeichnet:

- SOWALCH AG, mit Sitz in CH-6302 Zug, Baarerstrasse 94, R.C.S. Canton de Zug CH-170.3.034.794-1, 300 Anteile.
Luxembourg, den 24. September 2010.

Référence de publication: 2010127849/15.

(100145580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

WIHSA Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WIHSA HOLDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010127850/11.

(100145802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Woodbridge International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010127851/11.

(100145803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Aberdeen European Shopping Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.914.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2010.

Pour *ABERDEEN EUROPEAN SHOPPING PROPERTY FUND, SICAV-SIF*

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Sophie Coccetta / Patricia Schon

Référence de publication: 2010128008/16.

(100145276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Advanced Biological Laboratories S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 78.240.

Le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128014/11.

(100145531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Aillas S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 61.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128017/10.

(100145279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Farina European Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 31.647.

L'an deux mille dix, le trente et un août,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FARINA EUROPEAN INVEST S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31.647 constituée suivant acte notarié en date du 21 août 1989 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 25 du 22 janvier 1990.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1199 du 19 juin 2007.

L'assemblée est ouverte 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Seutin, administrateur, demeurant à B-2222 Itegem, Melkhouwenstraat 18,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne Seutin, administrateur, demeurant à B-2018 Antwerpen, Appelmansstraat 5.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Martine Seutin, administrateur-délégué, demeurant à B-2220 Heist-op-den-Berg, Liersesteenweg 203.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg à 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange.

2.- Modification afférente de l'article 3.

3.- Modification du 3e alinéa de l'article 5 pour lui donner la teneur suivante: «Les actions sont nominatives. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.».

4.- Modification de la dernière phrase de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés. Vis-vis des tiers la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par les signatures conjointes de deux administrateurs délégués ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué unique».

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve vers L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

En conséquence, le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Pétange.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le 3^e alinéa de l'article 5 pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Les actions sont nominatives. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier les pouvoirs d'engager la société vis-à-vis des tiers et de modifier par conséquence la dernière phrase de l'article 7 des statuts comme suit:

«Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés. Vis-vis des tiers la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par les signatures conjointes de deux administrateurs délégués ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué unique».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SEUTIN, A. SEUTIN, M. SEUTIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2010. LAC/2010/38781. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010128055/73.

(100145532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Almentura Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 114.308.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2009 au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128018/11.

(100145529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Arctos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.808.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010128020/9.

(100145654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Aspentaxco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.695.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Aspentaxco Luxembourg S.A.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010128021/13.

(100145530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Athenian Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.449.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

T.C.G. Gestion S.A.

Gérant

Catherine Noens

Représentant Permanent

Référence de publication: 2010128022/14.

(100145566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Athenian Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.449.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

T.C.G. Gestion S.A.

Gérant

Catherine Noens

Représentant Permanent

Référence de publication: 2010128023/14.

(100145567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Barbut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 60.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010128028/10.

(100145419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Dabir Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.119.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Dabir Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010128046/16.

(100145617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Barbut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 60.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010128029/10.

(100145421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Barbut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 60.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010128030/10.

(100145425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

YMA Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 126.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 avril 2010. Signature.

Référence de publication: 2010128031/10.

(100145469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Berwand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 91, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 56.794.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128032/10.

(100145494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

E.I.C. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.
R.C.S. Luxembourg B 89.022.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission de mon mandat d'administrateur-délégué de la SA EIC INTERNATIONAL à la date de la présente.

Copie à Monsieur TREMPONT David

Madame HEYDEN Gisèle

Monsieur BARTHOLOME Ramon DEXIA Luxembourg

Copie au Registre de Commerce et des Sociétés afin d'être classée au dossier
Rachamps, le 16 décembre 2009.

GERARD Thierry.

Référence de publication: 2010128052/14.

(100145485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Berwand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 91, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 56.794.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010128033/10.

(100145503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Besenius S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 1, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 94.588.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010128034/15.

(100145696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Cognos Hungary Asset Management Limited Liability Company - Luxembourg Branch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 114.148.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 de la maison mère, Cognos Hungary Asset Management Limited Liability Company ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20.09.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010128038/12.

(100145270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

MD Wind, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 17, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 151.943.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2010

Il a été décidé comme suite:

L'Assemblée Générale décide de transférer, avec effet au 18 juin 2010, le siège social de L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 38, à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 17.

Pour Enregistrement, dépôt auprès du Registre de Commerce et Publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés.

Weiswampach, le 22 septembre 2010.

Pour MD WIND, Société à responsabilité limitée

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010128678/17.

(100145265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Columbia Public Partners V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 145.980.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128039/11.

(100145609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

FIRST LINE TELECOM Luxembourg - AFD Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.909.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010128057/10.

(100145456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Galaxis Environnement Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.708.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010128061/13.

(100145698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Capital Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.725.

- Démission de Monsieur Vincent LA MENDOLA, expert comptable, né le 8 février 1967 à Mondelange, domicilié professionnellement au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg de ses postes d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat.

- Démission de Monsieur David LA MENDOLA, employé privé, né le 23 juin 1973 à Metz, domicilié au 2, Brekelter, L-5495 Wintrange de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- Démission de la société ALPHASTAR CORPORATION sis Suite 802, Saint James Court, St Denis Street, Port Louis, République de Mauritius de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- Démission de Monsieur TURNER Richard, reviseur d'entreprises, né le 10 décembre 1939 à Bloemfontein, domicilié au 28, rue/du Couvent, L-1363 Howald de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2010128626/20.

(100145778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Gambini International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour la société

GAMBINI INTERNATIONAL S.A.

BANQUE BPP S.A.

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010128063/15.

(100145665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

International Parking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 146.016.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the second day of September.

Before the undersigned Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

H.P.-Beteiligungs AG, a Swiss Company, established in Bleicherweg 14, CH-8022 Zürich, registered with the Registre de commerce of the canton Zurich under number CH-020.3.033.742-3,

Here represented by Miss Catherine GIORDANO, employee, professionally residing in 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on August 12th 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "INTERNATIONAL PARKING S.A.", having its principal office in 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, registered with the "Registre de commerce et des sociétés" of Luxembourg under number B 146 016, has been incorporated pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on April 23rd 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1047 of May 20th 2009;

- that the capital of the corporation "INTERNATIONAL PARKING S.A." is fixed at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, fully paid;
- that H.P.-Beteiligungs AG, prenamed, has become owner of all the shares and has decided to dissolve the company "INTERNATIONAL PARKING S.A." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
- that H.P.-Beteiligungs AG, prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "INTERNATIONAL PARKING S.A.", declares:
 - * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
 - * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
 - * regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assuming the obligation to pay for such liabilities;
- with the result that the liquidation of "INTERNATIONAL PARKING S.A." is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the directors and to the Statutory Auditor ("Commissaire aux Comptes") of the Company for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at the previous registered office of the Company.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at 890 EUR.

Where of the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux septembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- H.P.-Beteiligungs AG, une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à Bleicherweg 14, CH-8022 Zurich, immatriculée au registre de commerce du canton Zürich sous le numéro CH-020.3.033.742-3,

Ici représentée par Mademoiselle Catherine GIORDANO, employée, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 août 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société INTERNATIONAL PARKING S.A., ayant son siège social au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146 016, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1047 du 20 mai 2009;

- que le capital social de la société INTERNATIONAL PARKING S.A., précitée, s'élève actuellement à cent mille euros (EUR 100.000.-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées;

- que H.P.-Beteiligungs AG, prénommée, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme INTERNATIONAL PARKING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que H.P.-Beteiligungs AG prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société INTERNATIONAL PARKING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- * que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
- * que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- * par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la société INTERNATIONAL PARKING S.A. est à considérer comme clôturée.
- * que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la Société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs, à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;
- * que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à 890,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Giordano, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39256. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 17 septembre 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010128091/92.

(100145475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Hillscourt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010128080/11.

(100145561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Gambini International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour la société

GAMBINI INTERNATIONAL S.A.

BANQUE BPP S.A.

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010128064/15.

(100145666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

La Poya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.783.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Septembre 2010

L'Assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Fides (Luxembourg) S.A.
Signatures
Liquidateur

Référence de publication: 2010128103/16.

(100145470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Libelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.201.

—
Ce bilan annule et remplace le bilan au 31.12.2008 déposé lors du dépôt des comptes au 31.12.2008 fait au registre de commerce et des sociétés le 12/08/2010 sous référence n° L100125147.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Pour la société
LIBELLE S.A.
BANQUE BPP S.A.
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010128106/16.

(100145662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Invest Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 46.865.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010128092/15.

(100145685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Malcolm & Peter International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.563.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 SEP. 2010.

Pour : MALCOLM & PETER INTERNATIONAL HOLDING S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010128118/15.

(100145719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.
